

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2024

RENDRE ACCESSIBLE À TOUS LES ÉTUDIANTS LE REPAS À 1 EURO - (N° 519)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC13

présenté par
Mme Bourouaha et M. Maillot

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« restauration »,

insérer les mots :

« ainsi que de leurs structures de restauration agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que cette nouvelle offre de restauration à un 1 € doit être présente également dans les centres de restauration agréés par le réseau des Crous. La politique d'agrément des Crous permet aux étudiants ne disposant pas de restaurant universitaire à proximité de bénéficier d'un repas complet à tarif social dans une structure privée ou gérée par une association ou une collectivité. C'est pourquoi il convient d'étendre le repas à un euro à l'ensemble des structures agréées afin qu'un maximum d'étudiants puissent en bénéficier.